

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/LIC/N/3/GHA/2
21 août 2001

(01-4060)

Comité des licences d'importation

Original: anglais

RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE SUR LES PROCÉDURES DE LICENCES D'IMPORTATION

Notification au titre de l'article 7:3 de l'Accord sur les procédures
de licences d'importation¹

GHANA

La Mission permanente du Ghana a fait parvenir au Secrétariat la communication ci-après, datée du 17 août 2001.

Le Ghana n'applique aucun régime de licences d'importation depuis qu'il a aboli le régime de ce type en 1989.

¹ Le questionnaire figure à l'annexe du document G/LIC/3.